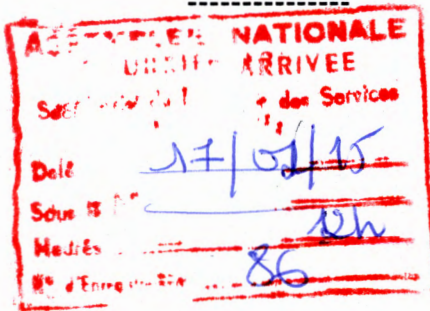


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



LOI N° 2015-03 DU 29 JANVIER 2015

portant autorisation de ratification de l'accord d'ISTISNA'A signé à Djeddah, le 26 juin 2014, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural (PHAMR).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 janvier 2015 ;

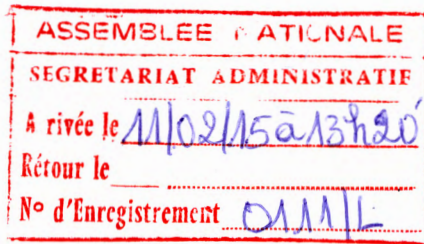
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord d'ISTISNA'A d'un montant de douze millions cinq cent mille (12 500 000) dollars des Etats-Unis, équivalant à six milliards deux cent cinquante millions (6 250 000 000) de francs CFA, signé à Djeddah, le 26 juin 2014, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural (PHAMR).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du
Développement des Energies
Renouvelables,

Komi KOUTCHE

Barthélémy Dahoga KASSA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MERPMEDER 2- AUTRES MINISTERES 25
- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-
ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-